

Programme d'aide à la pêche au poisson de fond

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, ont annoncé que les pêcheurs côtiers qui pêchent le poisson de fond dans l'Atlantique continueront à recevoir des versements d'aide spéciale jusqu'au 1er octobre 1978 sans que les États-Unis imposent des droits compensateurs. En raison de l'amélioration des stocks, des cours et des prix obtenus par les pêcheurs, les versements d'aide spéciale à la pêche du poisson de fond prendront fin à cette date.

A propos du retrait graduel des versements d'aide spéciale, M. LeBlanc a déclaré qu'au cours des quatre dernières années l'industrie de la pêche a traversé la crise la plus grave qu'elle ait connue mais que les perspectives étant maintenant des meilleures (la valeur des produits canadiens de la pêche a atteint en 1977 un niveau record et on a réussi à définir de nouvelles orientations) la situation ne pouvait que s'améliorer.

Le programme d'aide temporaire destiné à l'industrie canadienne de la pêche a surtout bénéficié à la pêche du poisson de fond sur la côte atlantique, secteur de l'industrie où l'on retrouve le plus grand nombre de pêcheurs. Les sociétés qui, il y a quatre ans, étaient acculées à la faillite s'étaient suffisamment renflouées l'an dernier pour se passer d'aide. Le programme général de subventions conditionnelles à l'intention des usines de transformation a officiellement pris fin le 31 mars 1978.

Les pêcheurs qui attrapent le poisson de fond (sauf les poissons frais destinés à l'exportation) bénéficient d'un taux compensateur de deux cents la livre (0,45 kg) pour les prises de première catégorie. Les chalutiers de plus de 27 m ne sont plus subventionnés pour les expéditions entreprises après le 31 mars 1978.

Sont également exclus tous les bateaux qui se livrent à la pêche du poisson de fond au large de la Colombie-Britannique où les revenus tirés de cette pêche dépassent la moyenne. Les autres pêcheurs de poisson de fond continueront à recevoir les versements de deux cents la livre jusqu'au 1er octobre 1978.

En 1974, lors du lancement du programme d'aide spéciale, l'industrie canadienne de la pêche affrontait la pire crise

Première visite au Canada de parlementaires chinois



Le gouverneur général et Mme Jules Léger (à gauche), et l'orateur de la Chambre des communes, M. James Jerome, accueillent le chef de la Délégation, M. Chi Peng-fei, et son épouse (au premier plan) à leur arrivée à Rideau Hall. On aperçoit aussi l'interprète.

Au cours de la semaine du 23 juin, une délégation parlementaire de l'Assemblée nationale populaire de la République de Chine a visité le Canada à l'invitation du Parlement canadien.

La délégation qui comprenait sept membres, était dirigée par Chi Peng-fei, vice-président de l'Assemblée nationale populaire.

La délégation, arrivée à Vancouver, s'est ensuite rendue à Victoria, Calgary, Banff, Edmonton, Ottawa, Gravenhurst, Niagara Falls, Hamilton et Toronto.

Pendant leur séjour, les parlementaires chinois ont visité l'usine de pâtes et papiers de MacMillan Bloedel (Colombie-Britannique), la raffinerie Imperial Oil Limited, un pool de blé et des installations pour le traitement de grain en Alberta, de même que des usines, parmi

lesquelles Massey Ferguson Industries Ltd., à Brantford, et Dofasco Ltd, à Hamilton.

Au cours de cette visite au Canada, la délégation a rencontré des membres des assemblées législatives de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. A Ottawa, les délégués ont été reçus par le gouverneur général et Mme Léger, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, par des représentants du gouvernement et de l'Opposition officielle, et par leurs hôtes au Canada, la présidente du Sénat, Mme Renaude Lapointe, et l'orateur de la Chambre des communes, M. James Jerome.

Il s'agissait de la première visite officielle au Canada d'une délégation parlementaire de la République populaire de Chine.

de son histoire.

Pour éviter l'effondrement de communautés entières et des perturbations d'envergure, le gouvernement fédéral a autorisé la prestation de secours d'urgence à divers secteurs de l'industrie et notamment à celui de la pêche du poisson de fond. Après une enquête approfondie, le gouvernement approuvait en 1975 une politique active et renouvelée en matière de pêche. L'objectif était de renforcer et stabiliser l'industrie et d'assurer une meilleure

gestion axée sur les besoins de la société et, particulièrement, des pêcheurs.

L'établissement de la zone de 200 mi fut au premier rang des mesures prises.

M. LeBlanc a indiqué que les usines de transformation et les entreprises de pêche devraient continuer à fournir des données relatives aux frais d'exploitation et aux recettes afin que son ministère puisse poursuivre sa surveillance du rendement économique de l'industrie aux fins d'une gestion optimale.